



Formation UME

Un atelier en visio-conférence

Avec un formateur-consultant spécialiste des collectivités

Le lundi 23 mai 2022 de 17h00 à 19h00

« le Maire et les troubles de voisinage »

Le Maire est souvent sollicité par les concitoyens pour régler les conflits liés aux troubles de voisinage. Cependant ses pouvoirs de police sont encadrés et il est amené à rediriger les citoyens vers les bons interlocuteurs

Programme de l'atelier :

- Qu'est-ce qu'un trouble de voisinage?
- Les différents troubles de voisinage au quotidien : le bruit, les odeurs, le visuel, la végétation, les déchets sauvages, l'eau,...
- Les troubles liés à l'activité professionnelle
- Les bruits d'activité
- Les bruits de chantier
- Le règlement des litiges